



AVIS PUBLIC

Propriété sise au 960, chemin Olivier (lots 1 963 261 et 2 245 185) secteur Saint-Nicolas

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 23 janvier 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
 - le nombre minimal de cases de stationnement à 31 au lieu de 35 cases, tel que prescrit par l'article 169 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
 - le nombre total d'arbres minimal sur le terrain à cinq au lieu de 42 arbres, tel que prescrit par l'article 183 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 8 janvier 2019

Hélène Jomphe, chef de service